



Mairie de
LABASTIDE-BEAUVOIR
Haute-Garonne

République française

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 17 JANVIER 2023

L'an deux mille vingt-trois, le dix-sept janvier à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de LABASTIDE-BEAUVOIR (Haute-Garonne), dûment convoqué, s'est réuni à la salle des Mariages, sous la présidence de Monsieur André DURAND, Maire.

Présents : André DURAND, Elisabeth COCCOLO-LOUW, Rozenn IRVOAS, Laurent CHAUVEAU, Nicole ORMES, Grégory CRESPO, Franck JOLIBOIS et Edouard ANGELO

Pouvoirs :

Denise CARRERE à Edouard ANGELO

David REVERSAT à Rozenn IRVOAS

Absents non excusés : Cédric CHAMBON, Mélanie OUCHENE, Nicolas COMBEBIAC et Juliette LECUYER

Lesquels forment la majorité des membres en exercice, le quorum est établi.

Madame Elisabeth COCCOLO-LOUW est désignée secrétaire de séance.

1. APPROBATION DES PROCES-VERBAUX DES SEANCES DU 21 NOVEMBRE ET 13 DECEMBRE 2022

Monsieur le Maire indique que les procès-verbaux de la séance du 21 novembre et du 13 décembre ont été transmis avec la convocation. Il demande à l'Assemblée s'il y a des observations, aucune n'étant formulée, il propose l'adoption des Procès-Verbaux.

Le Conseil, après en avoir délibéré, adopte les procès-verbaux des séances du 21 novembre et du 13 décembre 2022.

2. DELIBERATION N°2023-1-1 : ADMINISTRATION GENERALE – Convention de mise à disposition exceptionnelle de locaux à usage de centre d'accueil et/ou d'hébergement des populations en cas de déclenchement du Plan Communal de Sauvegarde de la commune de Baziège

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que la commune de Baziège sollicite, auprès de la commune, la conclusion d'une convention de mise à disposition de la salle Gruvel et de la Halle aux Grains en cas de déclenchement du PCS de Baziège.

Monsieur le Maire précise qu'il s'agit d'une reconduction de la convention pour 5 ans et que la commune de Baziège prend à sa charge l'ensemble des dépenses engendrées par la mise à disposition des locaux. De même, si la commune de Labastide-Beauvoir a déclenché son PCS, il n'y a pas de mise à disposition.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver ladite convention et de l'autoriser à la signer.

*Monsieur CHAUVEAU pose la question de la réciprocité.
Madame IRVOAS indique qu'elle mène avec Monsieur REVERSAT un travail sur le PCS de la commune de Labastide-Beauvoir et qu'elle contactera la commune de Baziège. La question d'une mutualisation pour le matériel à l'échelle intercommunale se pose également.*

Le Conseil Municipal, sur le rapport de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, décide :

- **D'APPROUVER** la convention de mise à disposition des salles communales en cas de déclenchement du Plan Communal de Sauvegarde de Baziège annexée à la présente délibération.
- **DE CHARGER** Monsieur le Maire de signer ladite convention.

Votants : 10 (dont 2 pouvoirs)	Pour : 10	Contre : 0	Abstention : 0
--------------------------------	-----------	------------	----------------

**Le Secrétaire de séance,
Elisabeth COCCOLO-LOUW**



**Le Maire,
André DURAND**



3. DELIBERATION N°2023-1-2 : ADMINISTRATION GENERALE – Indemnités des élus

VU les articles L.2123-20 à L.2123-24-1 et R.2123-23 du code général des collectivités territoriales,

CONSIDERANT que les articles L.2123-23 et L.2123-24 du CGCT fixent des taux maxima pour les indemnités votées par les conseils municipaux pour le Maire et les Adjoints,

CONSIDERANT que le montant de l'enveloppe indemnitaire globale est égal au total des indemnités maximales du Maire et des Adjoints,

CONSIDERANT que la commune de Labastide-Beauvoir compte 1274 habitants,

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal par sa délibération n°2022-7-46 avait fixé les indemnités de la façon suivante :

- ✓ L'indemnité de fonction du Maire est fixée à **34,58%** de l'indice brut terminal de la fonction publique.
- ✓ L'indemnité de fonction des adjoints est égale à **11,11%** de l'indice brut terminal de la fonction publique.
- ✓ Les indemnités de fonction seront automatiquement revalorisées en fonction de l'évolution du taux maximum et de la valeur du point d'indice.
- ✓ Cette dépense sera imputée à l'article 6531 du budget communal et sera payée mensuellement.

Monsieur le Maire précise qu'il convient de mettre à jour le tableau des indemnités des élus suite au remplacement de Simone JULIEN, adjointe au Maire démissionnaire, par Nicole ORMES.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

→ **MET A JOUR** le tableau des indemnités des élus comme suit :

TABLEAU RÉCAPITULATIF DES INDEMNITÉS DE FONCTION

Article L.2123-20-1-III: «*Toute délibération du conseil municipal concernant les indemnités de fonction d'un ou de plusieurs de ses membres, à l'exception du maire, est accompagnée d'un tableau annexe récapitulatif de l'ensemble des indemnités allouées aux autres membres du conseil municipal*»

Arrondissement: TOULOUSE

Collectivité de : LABASTIDE BEAUVOIR

Population totale : 1274

Indemnités du Maire :

Nom et prénom du bénéficiaire	% de l'indemnité (<i>allouée en % de l'indice brut terminal de la fonction publique</i>)	Total brut mensuel en €
DURAND André	34,58%	1392,03 €

Indemnités des Adjoints :

Nom et prénom du bénéficiaire	% de l'indemnité (allouée en% de l'indice brut terminal de la fonction publique)	Total brut mensuel en €
1 ^{ère} adjointe : IRVOAS Rozenn	11,11%	447,24 €
2 ^e adjoint : JOLIBOIS Franck	11,11%	447,24 €
3 ^e adjointe : ORMES Nicole	11,11%	447,24 €

Votants : 10 (dont 2 pouvoirs)	Pour : 10	Contre : 0	Abstention : 0
--------------------------------	-----------	------------	----------------

Le Secrétaire de séance,
Elisabeth COCCOLO-LOUW



Le Maire,
André DURAND



4. DELIBERATION N°2023-1-3 : FINANCES – Choix du prestataire pour le photocopieur de la Mairie

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que le contrat de location et maintenance pour le photocopieur de la Mairie qui nous liait à KOESIO arrive à échéance.

Monsieur le Maire explique que plusieurs prestataires ont été consultés afin d'obtenir l'offre la plus avantageuse au regard de la consommation observée et des performances du photocopieur.

Monsieur le Maire propose, au vu de l'analyse des offres, de retenir l'offre de l'entreprise SHARP selon les caractéristiques suivantes :

- ➔ Loyer trimestriel de 238,80€ TTC
- ➔ Copie NB à 0,0029€ HT et COULEUR à 0,029€ TTC
- ➔ Engagement pour 21 trimestres.

Il indique que ce choix permettra d'avoir de meilleures prestations pour un coût moindre.

Le Conseil Municipal, sur le rapport de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, décide :

- **DE RETENIR** l'entreprise SHARP pour le contrat photocopieur Mairie
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'application de la présente délibération.

Votants : 10 (dont 2 pouvoirs)	Pour : 10	Contre : 0	Abstention : 0
--------------------------------	-----------	------------	----------------

Le Secrétaire de séance,
Elisabeth COCCOLO-LOUW



Le Maire,
André DURAND



5. DELIBERATION N°2023-1-4 : SUBVENTIONS – Demande de subvention auprès du Conseil Départemental pour l'acquisition d'une table de tri pour la cantine

Dans le cadre du PEDT, de l'éducation au développement durable, les agents de l'ALAE portent un projet éducatif sur le tri. Ainsi, il est proposé l'acquisition d'une table de tri pour la cantine.

Après consultation auprès des fournisseurs, il est proposé de retenir :

- **Ets André CALLE pour 1 275€ HT soit 1 530€ TTC**

Pour financer cette acquisition, il est proposé au Conseil Municipal de solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental de la Haute-Garonne la plus élevée possible.

Madame IRVOAS précise que l'objectif est la réduction des déchets produits à la cantine et donc de moins sortir les poubelles. Elle précise qu'un composteur a été mis en place à l'école depuis quelques semaines.

Monsieur le Maire indique que les agents seront sensibilisés et pleinement acteurs de ce projet.

Le Conseil Municipal, sur le rapport de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, décide :

- **DE SOLLICITER** une subvention auprès du Conseil Départemental de la Haute-Garonne la plus élevée possible.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'application de la présente délibération.

Votants : 10 (dont 2 pouvoirs)	Pour : 10	Contre : 0	Abstention : 0
--------------------------------	-----------	------------	----------------

**Le Secrétaire de séance,
Elisabeth COCCOLO-LOUW**



**Le Maire,
André DURAND**



6. DELIBERATION N°2023-1-5 : MEDIATHEQUE – Avenant n°3 au Lot 1 « Démolitions et gros œuvre »

Monsieur le Maire rappelle que les travaux à la Médiathèque ont commencé et que la maîtrise d'œuvre a été confiée à Madame DEMORY, Architecte.

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal avait attribué le Lot n°1 du MAPA de travaux pour la réhabilitation et agrandissement de la bibliothèque municipale en médiathèque-café-tiers-lieu après mise en concurrence dans le cadre d'une procédure adaptée, à l'entreprise TAB domiciliée 12 rue Ecopole à Villeneuve-Tolosane.

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que les travaux ont débuté le 4 juillet. Cependant, des prestations de sécurisation sont nécessaires. Ces travaux supplémentaires s'élèvent à 1 500€ HT soit 1 800€ TTC ce qui porte le montant du lot à 133 894,56€.

Ainsi, compte-tenu de ces sujétions techniques imprévues, et au sens des articles L.2194-1, R.2194-2 et R.2194-3 du code de la commande publique

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- ✓ **D'APPROUVER** l'avenant n°3 tel que présenté ci-après :

Lot/ Titulaire	Montant initial	Montant de l'avenant	Montant après avenant	Observations
LOT 1 « Démolitions et Gros Œuvre »	132 094,56€ TTC (avec avenants n°1 et 2)	1800 € TTC (+ 1.36%)	133 894,56 € TTC	Sécurisation

- ✓ **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer l'avenant et tous documents afférents à cette affaire.
- ✓ **DE DIRE** que les crédits budgétaires sont prévus au budget dans l'opération 211.

Votants : 10 (dont 2 pouvoirs)

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

**Le Secrétaire de séance,
Elisabeth COCCOLO-LOUW**



**Le Maire,
André DURAND**



7. DELIBERATION N°2023-1-6 : RESSOURCES HUMAINES – Recrutement d'un contrat PEC (Parcours Emploi Compétences)

Monsieur le Maire rappelle que les travaux de la Médiathèque avancent et qu'il convient d'envisager les modalités d'ouverture notamment en termes de personnel.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il convient de créer un poste non permanent en contrat Parcours Emploi Compétence (PEC) pour recruter un adjoint du patrimoine chargé de l'accueil, de la gestion de la Médiathèque mais aussi de l'animation et de la conception d'événements. Monsieur le Maire propose de recruter cet agent 24 heures par semaine (horaires modulés), rémunérées selon le montant du SMIC en vigueur et cela pour une durée de 12 mois (renouvelable). Le contrat doit débiter le 1^{er} février 2023.

Il précise que dans le cadre de ce type de contrat, l'employeur perçoit pendant la durée du contrat, une aide financière basée sur un pourcentage du SMIC sur une base de 24h. L'employeur est également exonéré de certaines taxes ou cotisations sociales.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur la création de ce poste

Oùï cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **De créer** un poste d'adjoint d'animation en PEC CAE/CUI, sur une base de 24h par semaine, pour une durée de 12 mois, rémunérées selon le montant du Smic en vigueur,
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à entreprendre les démarches nécessaires à ce recrutement et à signer toutes pièces utiles en cette affaire.

Votants : 10 (dont 2 pouvoirs)	Pour : 10	Contre : 0	Abstention : 0
--------------------------------	-----------	------------	----------------

**Le Secrétaire de séance,
Elisabeth COCCOLO-LOUW**



**Le Maire,
André DURAND**



8. INFORMATIONS DES COMMISSIONS

Commission E.T.U

Madame IRVOAS, adjointe en charge de la commission informe le Conseil Municipal des dossiers en cours :

- Le chantier de rénovation énergétique de l'ancien presbytère est quasiment terminé.
- La commune a réceptionné les plans d'Arbres et Paysages d'Autan pour le talus du rugby, ils vont être plantés par des bénévoles.
- Elle précise qu'elle a participé à une journée d'études au SICOVAL sur l'exposition aux produits phytosanitaires.

Commission Vivre-Ensemble

Madame ORMES, adjointe en charge du vivre ensemble informe le Conseil Municipal des dossiers en cours :

- Un nouveau comité des fêtes est en cours de création, une rencontre va être organisée très prochainement.
- Participation à une réunion sur les tiers-lieux avec l'ATD dans le cadre du projet médiathèque

9. QUESTIONS DIVERSES

- ➔ **Le Plan Local d'Urbanisme** : possibilité de se faire accompagner par le service urbanisme du SICOVAL, le financement se fait par tranches. Nous devons intégrer les dernières évolutions législatives (Zéro Artificialisation Nette...). Un débat sur la méthode s'engage entre les membres du Conseil Municipal, un groupe de travail est envisagé.
- ➔ **Les premiers chiffres provisoires de l'exercice 2022** sont présentés par le Secrétaire Général.

Monsieur le Maire a clôturé la séance à 22h30

FEUILLET DE CLÔTURE DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 JANVIER 2023

Présents : André DURAND, Elisabeth COCCOLO-LOUW, Rozenn IRVOAS, Laurent CHAUVEAU, Nicole ORMES , Grégory CRESPO, Franck JOLIBOIS et Edouard ANGELO

Pouvoirs :

Denise CARRERE à Edouard ANGELO

David REVERSAT à Rozenn IRVOAS

Absents non excusés : Cédric CHAMBON, Mélanie OUCHENE, Nicolas COMBEBIAC et Juliette LECUYER

Délibérations adoptées lors de cette séance :

Numéro d'ordre de la délibération	Domaine	Libellé
2023-1-1	ADMINISTRATION GENERALE	Convention de mise à disposition exceptionnelle de locaux à usage de centre d'accueil et/ou d'hébergement des populations en cas de déclenchement du Plan Communal de Sauvegarde de la commune de Baziège
2023-1-2	ADMINISTRATION GENERALE	Indemnités des élus – Mise à jour du tableau récapitulatif
2023-1-3	FINANCES	Choix du prestataire pour le photocopieur de la Mairie
2023-1-4	SUBVENTIONS	Demande de subvention auprès du Conseil Départemental pour l'acquisition d'une table de tri pour la cantine
2023-1-5	MEDIATHEQUE	Avenant n°3 au Lot 1 « Démolitions et gros œuvre »
2023-1-6	RESSOURCES HUMAINES	Recrutement d'un contrat PEC (Parcours Emploi Compétences)

La Secrétaire de séance,
Elisabeth COCCOLO-LOUW



Le Maire,
André DURAND



